



ANNEXE 16 : GLOSSAIRE



© Spirit du Lev

Glossaire

- **ALS** : Auto en Libre-Service
- **AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité)** : Désigne la personne publique qui est responsable de l'organisation des transports publics de voyageurs. Exemple : La CINOR est une AOM sur son territoire.
- **Auto partage** : Formule qui consiste à faire partager à une communauté d'utilisateurs une même flotte de véhicules.
- **Biberonnage** : Mode de recharge d'un véhicule ou d'un tramway s'effectuant par de fréquentes et courtes périodes de recharge partielle des batteries
- **Caténaire** : Système de suspension de fils conducteurs servant à l'alimentation électrique en courant des tramways.
- **CNDP (Commission Nationale du Débat Public)** : Autorité administrative indépendante dont la mission est d'informer les citoyens et de faire en sorte que leur point de vue soit pris en compte.
- **Co-voiturage** : Système de partage des frais d'un véhicule pour un déplacement effectué avec un ou plusieurs passagers, pour un trajet domicile-travail ou un voyage (weekend, vacances).
- **Intermodalité** : Principe qui repose sur le changement de modes de transport au cours d'un même déplacement et la facilitation par des systèmes spécifiques (tarifs spécifiques, tickets combinés, etc.) à ce type de déplacement. Exemple : voiture + bus/tramway + vélo.
- **Ligne Aérienne de Contact (LAC)** : Voir définition caténaire
- **Multimodalité** : Désigne, sur un territoire ou sur un site, la possibilité de recourir à plusieurs modes de déplacement.
- **Mobilité durable** : Mode de déplacement qui impacte moins le changement climatique par le recours à des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle ou des véhicules moins polluants.
- **Modes doux** : On entend par ce terme les modes de déplacement
- **Pantographe** : Dispositif articulé qui permet à un tramway de capter le courant par frottement sur une caténaire.
- **Plancher plat intégral** : Plancher situé au même niveau que les quais d'arrêts garantissant une accessibilité maximale (poussettes, personnes âgées, etc.).
- **PMR (Personne à Mobilité Réduite)** : Toute personne qui de façon temporaire ou permanente peut être gênée dans ses déplacements. Outre les handicapés (moteurs, visuels, auditifs), est considérée comme PMR la partie de la population âgée qui connaît des difficultés à se déplacer, les personnes avec poussettes.
- **PEM (Pôle d'Echange Multimodal)** : Connexion à minima de deux moyens de transports. Possibilité de mise en place de service indispensables à la réalisation du voyage (vente de titres, information multimodale, etc.).
- **P+R** : Parking-Relais
- **PDU (Plan Déplacements Urbains)** : Détermine l'organisation du transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement sur le périmètre de transport urbain (PTU). L'élaboration d'un plan de déplacements urbains est obligatoire, dans les périmètres de transports urbains inclus dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants ou recoupant celles-ci. Ce plan est établi pour une durée de 5 à 10 ans et doit être révisé en cas de modification du périmètre de transport urbain.
- **Report modal** : Désigne le fait, pour un individu ou un groupe d'individus, de changer son mode de déplacement habituel pour un autre mode sur un trajet donné. En général, on parle du report modal de la voiture vers des modes alternatifs.
- **SMR (Site de Maintenance et de Remisage)** : Site ou hangar sur lequel les rames de tram sont entretenues, contrôlées, lavées et stationnent lorsqu'elles ne circulent pas. Il est également possible que le SMR accueille d'autres services tels que les bus par exemple.
- **TAO : Tramway Aéroport entrée Ouest** : Tramway de la CINOR s'étendant de Duparc à Barachois desservant le quartier du Chaudron et le coeur de ville de Saint-Denis
- **TCSP (Transport en Commun en Site Propre)** : Couloir ou voie dédiée à la circulation d'un transport en commun. Exemple : Métro et tramway sont par exemple nécessairement en site propre.
- **THNS (Transport à Haut Niveau de Service)** : TCSP avec forte fréquence et amplitude horaire élevée (circulation semaine, soirée, week-end)
- **VAE (Vélo à assistance électrique)** : Il s'agit d'une bicyclette équipée d'un moteur électrique et d'une batterie rechargeable.
- **Vitesse commerciale** : Vitesse moyenne de circulation sur une ligne de transport en situation d'exploitation régulière. Elle tient compte de la vitesse de pointe, des arrêts et, si le mode de transport en commun n'est pas en site propre, des embouteillages. En outre, elle ne tient pas compte des délais d'embarquement.
- **VLS** : Vélo en Libre-Service